

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE CROSS HAUTE MARNE

REGLEMENT

1-Date et lieu

Le championnat FFA de Haute Marne de cross se déroulera le **DIMANCHE 11 JANVIER 2015**, sur le domaine privé de la communauté de communes du Pays de Chalindrey: **Fort du Cagnolot ou Fort Vercingétorix**.

2- Horaires et distances des courses

13h00	KIDS CROSS	Ecole d'Athlétisme Filles et Garçons (2006 et après)	640m
13h15	Poussin(e)s et Poussins (2005-2004)		1230m
13h30	Benjamin(e)s – Benjamins (2003-2002)		
	Minimes Filles (2001-2000)		2340m
13h50	Minimes Garçons (2001-2000)		
	Cadettes (1999-1998)		
	Cross Court (1995 et avant)		3510m
14h15	Cadets (1999-1998)		
	Juniors Femmes (1997-1996)		
	ES/SEF/VEF (1995 et avant)		4240m
15h00	Juniors Hommes (1997-1996)		5740m
	ESM/SEM/VEM		8740m

3-Inscriptions

Le secrétariat sera situé dans une casemate près de la zone de départ/arrivée.

Les courses sont ouvertes, aux conditions d'âges précisées ci-dessus, aux seuls licenciés FFA ou UNSS/UGSEL

Pour les clubs FFA, les engagements devront se faire par internet à l'adresse ci après: georgespreteux@aol.com avant le vendredi 9 janvier 2015 à 23h59.

4-Certificat Médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire:

Soit d'une **licence Athlé** compétition, Athlé running, Athlé Entreprise ou d'un Pass' Running délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation;;

Soit d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

5-Droits d'inscription

Athlètes licenciés FFA:	1,50€ facturation ultérieure au club
UNSS ou UGSEL	3,00€ Juniors-Espoirs-Séniors-Vétérans
	2,00€ Cadets-Minimes-Benjamins-Poussins

6-Clôture des inscriptions

Les clubs devront s'inscrire par internet à l'adresse ci après: georgespreteux@aol.com avant le vendredi 9 janvier 2015 à 23h59.

7-Assurances

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de **La Sauvegarde** sous le numéro **Z157020.002R**.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

8-Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA

A – Jury

Le jury est composé d'officiel de la FFA, sous l'autorité d'un juge Arbitre officiel Hors stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

B – Dossards

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

C – Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

D - Classements

Il sera établi:

Un classement **individuel** en Benjamins, Benjamines, Minimes F et H, Cadets, Cadettes, Juniors F et H, espoir F et H, Seniors F et H, Vétérans H et F, Cross Court Féminin et Masculin

Un classement **par équipe sur 4 athlètes** suivant le règlement FFA, Benjamins, Benjamines, Minimes F et H, Cadets, Cadettes, Juniors F et H, espoir F et H, Seniors F et H, Vétérans H et F, Cross Court Féminin et Masculin

E - Récompenses

Courses du Championnat: Médaille aux 3 premiers de chaque catégorie selon modalité FFA

Coupe à la première équipe suivant le règlement FFA

F - Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet de la FFA: www.athle.fr

Conformément à la loi dite "Informatique et Libertés", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ce site en cas de motif légitime, à l'adresse électronique suivante cil@athle.fr.

9 – Sécurité et soins

La compétition se déroule dans un domaine privé appartenant à la communauté de communes du Pays de Chalindrey, sur des pistes et chemins en milieu naturel.

La sécurité des concurrents est assurée par **l'Association Départementale de la Protection Civile de Haute Marne**

10 – Protection de l'environnement

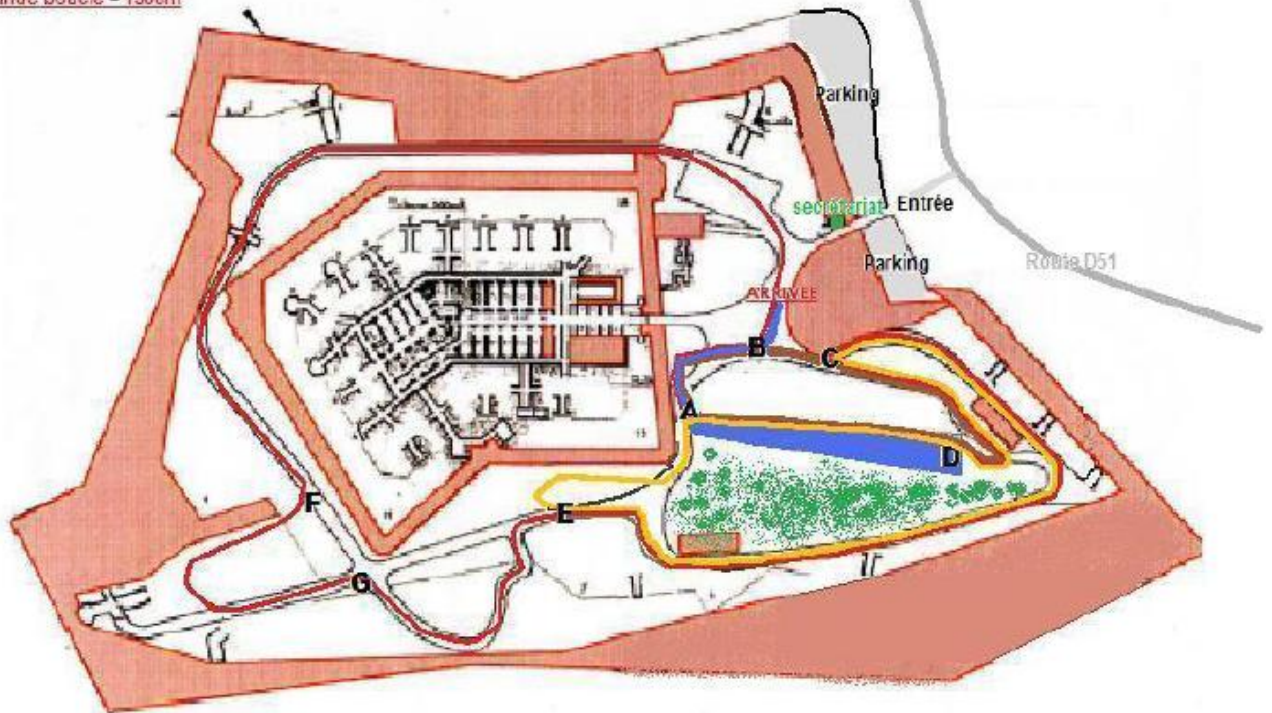
Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

11 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

FORT DU COGNELOT
Plan des espaces mis à disposition

- ZONE DEPART ARRIVEE: 210m
- miniboucle - 320m
- petite boucle - 710m
- Grande boucle - 1500m



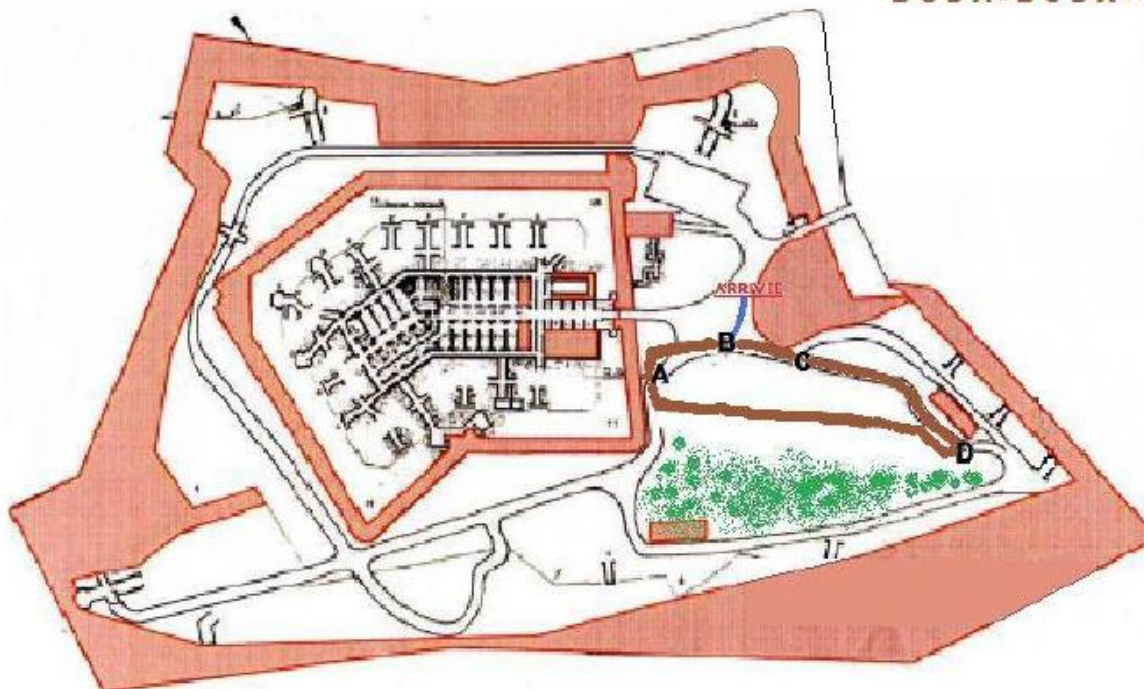
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE CROSS de HAUTE MARNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
PAYS DE CHALINDREY
LABORATOIRE D'INNOVATION ET D'ÉVALUATION - CAMPAGNE 2014-2015

Dimanche 11 janvier 2015
FORT DU COGNELOT

13h00
Ecole d'Athlétisme: 320 x 2 = 640m + 30m = 670m
Départ en B... 2 mini boucles

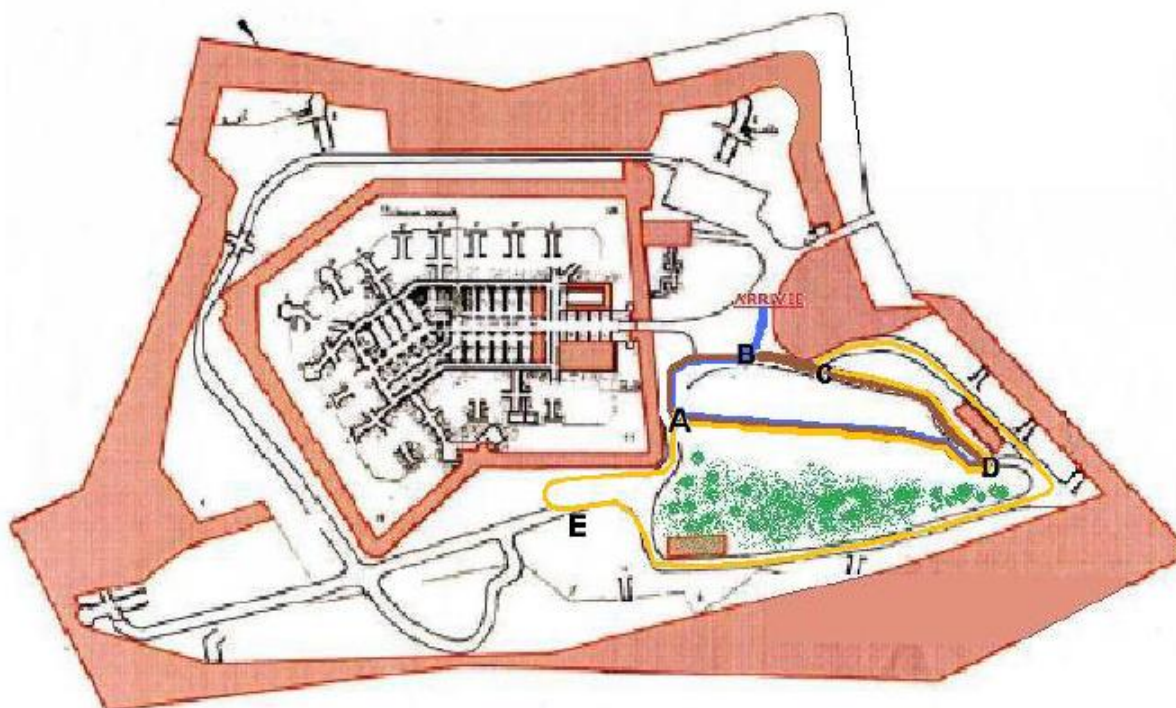
BCDA*BCDA + arrivée



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
PAYS DE CHALINDREY
LABORATOIRE D'INNOVATION ET D'ÉVALUATION - CAMPAGNE 2014-2015

FORT DU COGNELOT

13h15 - **POUSSINS POUSSINES (2005-2004)** - 1230m
DABC + DAEC + DAB arrivée

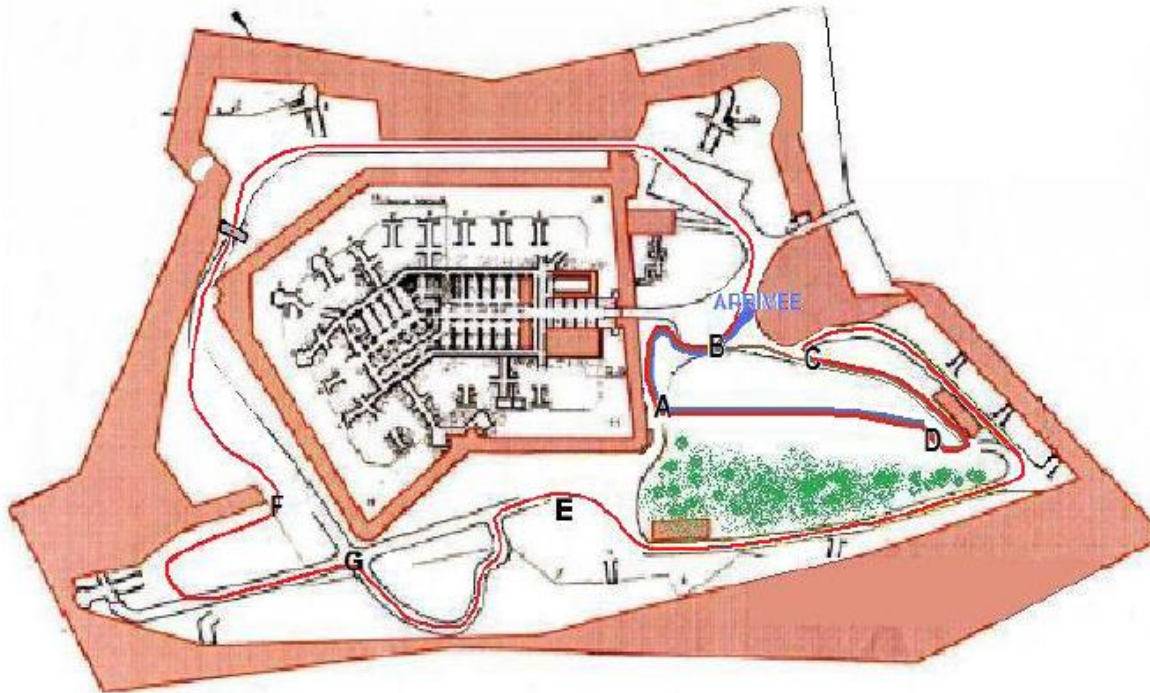


(2000 – 2001) (1998 – 1999) (1995 et avant)
13h50: Minimes Garçons / Cadettes / Cross Court
3530m

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
PAYS DE CHALINDREY
LABORATOIRE, SUPPLÉMENT ET HÉRITAGES CULTURELS, HISTORIQUES

FORT DU COGNELOT

D A B C + 2 x D A B F G E C + D A B arrivée
320m 2 x 1500m 210m

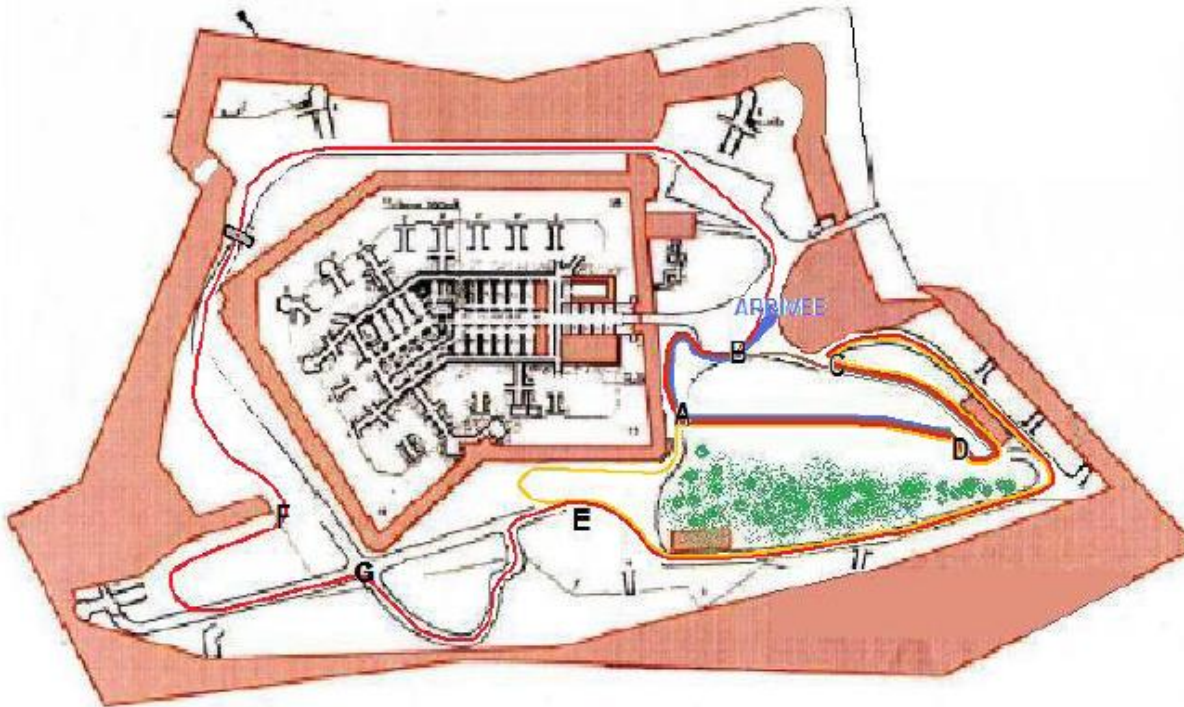


14h15 : Cadets (1999-1998) JUF (1997-1996) TCF (1995 et avant): 4240m

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
PAYS DE CHALINDREY
CANTONS AUTONOMES DE FRESVILLE, CHALINDREY, BÉZOUSSÉ

FORT DU COGNELOT

DABC+DAEC + 2xDABFGEC + DAB arrivée
320m 710m 2 x 1500m 210m



15h00 : JUM (1996-1997) 5730m

DABC+DAEC + 3xDABFGEC + DAB arrivée
320m 710m 3 x 1500m 210m

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
PAYS DE CHALINDREY
CANTONS AUTONOMES DE FRESVILLE, CHALINDREY, BÉZOUSSÉ

FORT DU COGNELOT

15h00 : TCM avant 1995 8740m

DABC+DAEC + 5xDABFGEC + DAB arrivée
320m 710m 5 x 1500m 210m

